

[Text]

• 1625

There is a third question in terms of ecological union and why we need a stronger and more effective utilization of section 91.24 rather than a withdrawal and distribution of power. On a motion that was passed by this House as recently as June, if we are to come anywhere near achieving the 12% by the year 2000. . .

In your own province, Quebec, 0.3% of the land is protected by any kind of ecological protective mechanisms, federal or provincial. Even the Great Whale project would flood six times that amount. Since the motion was passed, no jurisdiction in Canada has designated any new land base for protection. Albeit that's only three months, but if there is zero in three months and zero in six months and zero in five years, we are not getting ahead very fast. That relates to where I think we are going on national park policy.

Could you touch on a definition of sustainable development, why it is given so little rubric within which to operate in terms of the working documents of the government? Could you give some serious comment on minimum national standards and your response in terms of where we really are at as a people? If we continue to go the route we are going, with diminishing powers, where will we possibly find ourselves 10, 20 or 50 years from now?

**Mr. Charest:** As usual, Mr. Fulton, you include a lot of premises in your questions. You stock your questions very well, and some of them I want to comment on and maybe challenge.

First of all, you refer to a dilution of federal responsibility. There is no dilution of federal responsibility; that is false. That's why I asked you to give me specific examples. Among the examples you name, you say soil, wilderness, hazardous waste—

**Mr. Fulton:** No, soil, water and wildlife conservation.

**Mr. Charest:** I will have you notice that in the part of the document referring to that, we are referring to administrative arrangements. You referred to the fact that I am from Quebec. I guarantee you one thing, and Mr. Martin will confirm it, that people in Quebec have a very good idea and make a very clear distinction between what is a constitutional proposal and what is, on the other hand, an administrative proposal. There is a world of difference.

One of the objectives we are pursuing through this exercise, which is based on common sense, is that we have tried to pursue administrative arrangements that avoid overlap and enable us to be as efficient as possible in the delivery of our programs and in the accomplishment and realization of our responsibilities. No devolution of power is proposed in these areas. What is proposed is that we have arrangements that will enable us to be more efficient.

You refer to forestry, mining and tourism. Well, forestry and mining, unless I have missed something, are provincial responsibilities.

[Translation]

Il y a une troisième question qui se pose au sujet de l'union écologique et de la raison pour laquelle il faut appliquer plus efficacement les dispositions de l'article 91.24 plutôt que d'enlever des pouvoirs au gouvernement fédéral ou de répartir ceux dont il dispose déjà. D'après une motion adoptée par la Chambre au mois de juin dernier, si nous voulons nous rapprocher des 12 p. 100 visés d'ici à l'an 2000. . .

Dans notre propre province, au Québec, 0,3 p. 100 du territoire est protégé par des mécanismes de protection de l'environnement, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux. Mais le projet de Grande-Baleine entraînerait à lui seul l'inondation d'un territoire six fois plus grand que cela. Depuis que cette motion a été adoptée, il n'y a aucun niveau de gouvernement au Canada qui ait désigné de nouveaux territoires protégés. Cela ne fait que trois mois, mais s'il n'y en a aucun en trois mois, aucun en six mois et aucun en cinq ans, nous ne progresserons pas très vite. Et cela m'amène à l'orientation que je décèle dans la politique relative aux parcs nationaux.

Pourriez-vous définir brièvement le développement durable et nous dire pourquoi les documents de travail du gouvernement ne définissent pas mieux les paramètres de son application? Pourriez-vous nous donner une réponse sérieuse sur les normes nationales minimales et sur le point où nous en sommes vraiment comme nation? Si nous poursuivons dans la voie actuelle, et que nous continuons à perdre des pouvoirs, où allons-nous nous retrouver dans 10 ans, dans 20 ans ou dans 50 ans?

**M. Charest:** Comme d'habitude, monsieur Fulton, vous avancez beaucoup d'hypothèses dans vos questions. Vos questions sont très touffues, et je voudrais en commenter certaines et peut-être même vous contredire.

Premièrement, vous parlez d'une dilution des responsabilités fédérales. Il n'y en a pas; ce n'est pas vrai. C'est pour cela que je vous ai demandé de me donner des exemples précis. Vous avez parlé notamment des sols, de la faune, des déchets dangereux. . .

**M. Fulton:** Non, de la conservation des sols, des eaux et de la faune.

**M. Charest:** Vous remarquerez que, dans la partie du document où il est question de cela, nous parlons d'ententes administratives. Vous avez mentionné que je viens du Québec. Je peux vous garantir une chose, et M. Martin vous le confirmera, c'est que la population du Québec sait très bien faire la différence entre des propositions constitutionnelles, d'une part, et des propositions administratives, d'autre part. Il y a un monde de différence.

Tout cet exercice vise notamment un objectif fondé sur le sens commun, c'est-à-dire la signature d'ententes administratives pour éviter les chevauchements et nous permettre d'appliquer nos programmes et d'assumer nos responsabilités aussi efficacement que possible. Aucune délégation de pouvoirs n'est proposée dans ces domaines. Tout ce que nous proposons, ce sont des arrangements qui nous permettront de travailler plus efficacement.

Vous avez parlé des forêts, des mines et du tourisme. Eh bien, les forêts et les mines, si je ne m'abuse, sont de compétence provinciale.